

**SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT  
DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le 08/07/2025

ID : 040-254002165-20250707-MOL\_DL1\_70725-DE



N° 1

**Objet : Délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation des équipements sportifs et de loisirs du golf de Moliets-et-Maâ : approbation d'un nouveau tarif**

Le 7 juillet 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Club House du golf de Moliets-et-Maâ, sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes**

- M. Xavier FORTINON
- Mme Sylvie BERGEROO
- Mme Muriel LAGORCE
- Mme Olivier MARTINEZ
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Sandra TOLLIS

**Représentant la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud**

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Benoit DARETS
- M. Francis BETBEDER

**Avaient donné procuration :**

- M. Louis GALDOS à M. Pierre FROUSTEY
- Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL à M. Benoît DARETS

**Etaient excusés :**

- Mme Eva BELIN
- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE

**Etaient également présents :**

- Pour la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud : M. Christophe ARRONDEAU, Directeur de Cabinet
- M. Frédéric DASSIE, Directeur de la SATEL
- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
  - Mme Emma ORY, Chargée de mission du développement de l'attractivité touristique
  - M. Nicolas BRUNIER et Mme Stéphanie LASSIS, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



**Le Comité Syndical,**

VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,

VU la convention de délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation des équipements sportifs et de loisirs du golf de Moliets-et-Maâ conclue le 29 avril 2025 entre le Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ et la société Le Touquet Syndicate Ltd, ensemble la notification de ladite convention à son titulaire en date du 2 mai 2025,

VU la délibération n° 1 du Comité Syndical du 26 mai 2025, portant approbation de l'annexe 3 de la convention susvisée de délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation des équipements sportifs et de loisirs du golf de Moliets-et-Maâ, portant sur la grille tarifaire de l'exercice 2025 relative aux cotisations, prestations d'enseignement et green fees,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'approuver un nouveau tarif d'abonnement sur 12 mois, limité à 150 passages, soit l'abonnement « Plaisir » 12 mois, à 2 150 € TTC,

Le Collège « Gestion du Golf de Moliets » du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention susvisée de délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation des équipements sportifs et de loisirs du golf de Moliets-et-Maâ, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à le signer.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON

**SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT  
DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le 08/07/2025

ID : 040-254002165-20250707-MOL\_DL1\_70725-DE



**CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
RELATIVE A LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS  
SPORTIFS ET DE LOISIRS DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**

**AVENANT N° 1**



Entre les soussignés,

**Le Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ**, représenté par son Président, Monsieur Xavier FORTINON, autorisé à cet effet par délibération du Comité Syndical en date du 7 juillet 2025 et désigné dans ce qui suit par « le Syndicat Mixte »,

d'une part,

Et

**La société par actions simplifiée « Golf de Moliets-et-Maâ »**, au capital de 250 000 €, dont le siège est situé rue Mathieu Desbieys à Moliets-et-Maâ (40660), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax sous le numéro 944 188 804, représentée par Monsieur Nicolas BOISSONNAS, ayant accepté les fonctions de Président confiées à la société Le Touquet Syndicate Limited, société de droit anglais domiciliée 14-15 Conduit Street W1S 2XJ Londres (Royaume-Uni),

d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

La grille tarifaire, approuvée par le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ du 26 mai 2025, doit être complétée par la création d'un nouveau tarif d'abonnement.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

**Article unique : Crédit d'un nouveau tarif d'abonnement**

Il est créé un nouveau tarif de la grille tarifaire « Cotisations Resonance Golf Collection » :

Abonnement « Plaisir » Plein temps individuel 12 mois, à 2 150 € TTC

Fait à Mont-de-Marsan,  
Le

Le Président de la SAS Golf de Moliets-et-Maâ,

Le Président du Syndicat Mixte,

Nicolas BOISSONNAS

Xavier FORTINON